

**Communiqué de presse**  
**24 mars 2022**

Aux représentant-e-s des médias

## **Végétalisation et réaménagement de l'avenue du Mail**

**Un projet d'envergure est prévu pour végétaliser et réaménager l'avenue du Mail. Ce nouvel aménagement paysager s'inscrit dans la stratégie de lutte contre le réchauffement climatique, avec pour ambitions de réduire les îlots de chaleur ainsi que de favoriser la mobilité douce et les transports publics.**

L'avenue du Mail a été identifiée comme une liaison cyclable prioritaire pour relier Cornavin à Uni-Mail depuis début 2019, dans le cadre de la « task force vélo » Ville-Canton. La mise en œuvre temporaire de cette continuité cyclable a été réalisée au début de la pandémie de Covid-19, en supprimant une voie de transports individuels motorisés. Cet aménagement provisoire donne aujourd'hui toute satisfaction, sans que ne soient constatés de problèmes d'écoulement du trafic. Il reste cependant très fonctionnel et n'apporte aucune plus-value à l'aménagement de cet axe.

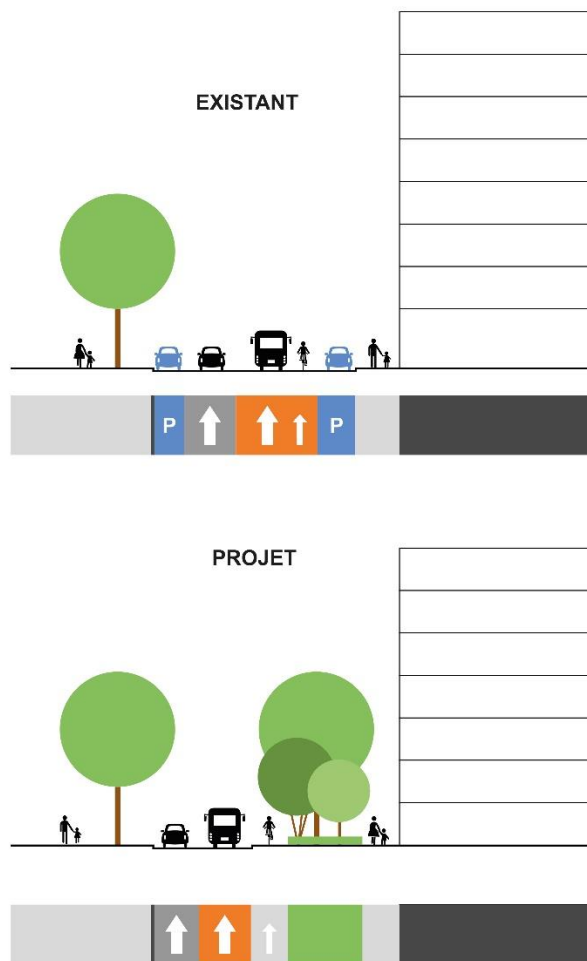
### **Un projet d'envergure**

L'avenue du Mail sera entièrement réaménagée depuis la place du Cirque jusqu'au carrefour des Vingt-Trois-Cantons. Une attention particulière sera portée à la végétalisation et à la mobilité. D'une part, un apport considérable de végétation sera amené au sein du trottoir élargi longeant les façades, avec notamment la plantation de 160 arbres. D'autre part, la continuité cyclable créée de manière provisoire sera pérennisée, tout en conservant un site propre pour les transports publics ainsi qu'une voie pour le trafic individuel motorisé. La vitesse des véhicules sera réduite à 30 km/h, permettant d'améliorer la sécurité et la déambulation des piéton-ne-s ainsi que de faciliter les traversées depuis et vers la plaine de Plainpalais, qui seront encore complétées par l'ajout d'un passage piétons supplémentaire.

### **Une liaison cyclable prioritaire**

Pour créer un nouvel aménagement de qualité sur cette avenue, c'est toute la répartition de l'espace public qui est aujourd'hui revue. La continuité cyclable sera ainsi pérennisée, sous la forme d'une piste longeant le trottoir, sauf sur certains tronçons en mixité avec la voie de bus.

Le maintien d'une seule voie pour la circulation individuelle, avec un gabarit réduit rendu possible par une vitesse limitée à 30km/h ainsi que par la suppression du stationnement, permettra de récupérer de l'espace au profit des piétons. Ainsi, les étroits trottoirs actuels seront généreusement agrandis. Ces nouvelles dimensions offriront de formidables possibilités d'aménagement où le végétal jouera un rôle de premier plan. L'intention est aussi de récupérer les eaux de pluie pour les restituer aux végétaux, notamment grâce au ruissellement en direction des espaces plantés et à l'infiltration dans des sols perméables. Une grande partie de l'avenue sera en effet désimperméabilisée, participant ainsi à la lutte contre les îlots de chaleur.



*Schéma de façade à façade  
Crédits : atelier Descombes Rampini SA / Ville de Genève*

### **Un « trottoir-jardin »**

Le concept proposé pour les futurs aménagements est celui du trottoir-jardin. Il s'agira d'un espace riche en plantes, avec des arbres de différentes grandeurs et des arbustes variés, une végétation basse, des fleurs, etc. Du mobilier urbain sera installé pour répondre à la variété des situations rencontrées tout au long de l'avenue, tel que bancs, fontaines à boire, abris et épingles de stationnement pour vélos et abribus. L'ambition est de créer un espace nouveau, généreux et accueillant en face de la plaine de Plainpalais. Le futur jardin linéaire public offrira aux habitant-e-s l'opportunité de vivre différemment leur rue, à l'image de nombreuses rues genevoises où les jardins privés associés aux logements du rez-de-chaussée se déploient au pied des bâtiments.

Ce projet innovant vise également à renforcer le maillage paysager et écologique existant et à répondre aux enjeux de biodiversité et de nature en ville actuels, en proposant des milieux herbacés et arbustifs permettant à de nombreuses espèces de se développer, notamment les insectes. Dans cette même optique, l'éclairage de l'avenue sera revu dans son ensemble, afin de diminuer la pollution lumineuse en lien avec les recommandations du Plan lumière de la Ville de Genève.

Cette requalification va transformer l'avenue du Mail et jouer véritablement un rôle d'interface entre les quartiers et la plaine de Plainpalais. Le projet prend en compte également les intersections entre l'avenue du Mail et les rues perpendiculaires. A la hauteur de la rue de l'Ecole-de-Médecine et de la rue Marguerite-Dellenbach, l'actuel carrefour sera transformé en une placette végétalisée.



*Intention d'aménagement*

*A la hauteur de l'angle avenue du Mail / rue Patru. La crêperie est située au 25 bis avenue du Mail.*

*Crédits : atelier Descombes Rampini SA / Ville de Genève*

### **Urgence climatique et amélioration de la qualité de vie**

Cet aménagement s'inscrit dans la stratégie d'adaptation au réchauffement climatique et d'amélioration de la qualité de vie en ville. Il propose une réelle plus-value en termes de confort des déplacements doux, d'attractivité des commerces et de lutte contre les îlots de chaleur et permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- **réaliser des aménagements qualitatifs** dans un tissu urbain dense : en redonnant leurs places aux mobilités douces et en valorisant les pieds de façades et l'attractivité des commerces ;
- **réduire les émissions sonores**, notamment par l'abaissement de la vitesse à 30km/h et la mise en place d'un nouveau revêtement phonoabsorbant,
- **améliorer la qualité de l'air et diminuer la pollution lumineuse**: en offrant un cadre de vie plus sain et plus agréable pour tous les êtres vivants ;

- **diminuer les îlots de chaleur** : avec la mise en œuvre de généreuses surfaces perméables et végétalisées, la plantation d'arbres et de végétaux;
- **mettre en place une gestion différenciée des eaux pluviales** : avec l'acheminement des eaux de pluie vers les futurs espaces plantés.

### **Planning**

Il est prévu de déposer la demande d'autorisation de construire en avril 2022 et le début des travaux est envisagé en mars 2023. D'importants travaux d'assainissement seront réalisés en parallèle aux travaux de réaménagement de l'avenue.

### **Contact et information :**

Mme Frédérique Perler, Maire, en charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, par l'intermédiaire de Mme Catherine Armand, collaboratrice personnelle :

022 418 20 32/ 076 375 69 44 – [catherine.armand@ville-ge.ch](mailto:catherine.armand@ville-ge.ch)